



ART SHIATSU 氣

École de formation en Shiatsu

Programme Niveau IV – 2018/19

La quatrième année est la continuité logique de la troisième année pour devenir praticien « Spécialiste en Shiatsu » (titre RNCP 23661). Elle prépare les stagiaires à cet examen final qui a lieu en fin d'année scolaire.

En quatrième année, la pédagogie de l'école se focalise sur la préparation à l'examen du Syndicat. Le 4ème niveau constitue l'accomplissement du programme de formation, destiné aux stagiaires souhaitant pratiquer le shiatsu d'une façon professionnelle.

Toute la partie théorique de la Médecine Traditionnelle Chinoise nécessaire à notre pratique du shiatsu a été traitée les précédentes années, il reste un sujet primordial, non encore abordé, que nous étudions pour le niveau 4 : « les Merveilleux Vaisseaux ». Ce sujet requiert au minimum deux jours d'études.

Afin d'enrichir les connaissances des stagiaires dans sa pratique du Shiatsu, **deux enseignants externes** interviendront une journée dans l'année.

Pour l'année 2018-19, il s'agit de :

- Jean-Marc Leclercq de l'école de Shiatsu de Lille.
- Arnaud Le Pan praticien indépendant, enseignant école « Shiatsu Atlantique ».

Pour assurer les connaissances du stagiaire une fois le certificat obtenu, un spécialiste en création d'entreprise interviendra une journée pour informer les stagiaires sur les statuts, les aides proposés aux nouveaux créateurs sur le marché, de business plan, de marketing et communication

Objectif du 4^{ème} niveau

- Préparer le stagiaire à l'examen du « Syndicat Professionnel de Shiatsu » pour obtenir le certificat de praticien « Spécialiste en Shiatsu », SPS, (titre RNCP 23661).
- Rédiger un projet professionnel.
- Rédiger des études de cas.
- S'ouvrir à d'autres techniques de Shiatsu en invitant des enseignants de shiatsu externes à l'école.
- Etudier les Merveilleux Vaisseaux.
- Participer à la réalisation d'un exposé sur une thématique Shiatsu.
- Utiliser des techniques complémentaires au Shiatsu pour améliorer sa technique d'écoute et de déplacement.
- Réaliser un shiatsu conforme aux exigences du Syndicat Professionnel en Shiatsu.
- Développer une stratégie de traitement à partir d'un ou plusieurs bilans énergétiques.
- Informer le stagiaire sur l'avenir une fois le certificat obtenu :
 - o Choisir un statut.
 - o Communiquer au sujet du Shiatsu.
 - o Connaître les aides à l'installation.
 - o Réaliser un business plan ...
- Assurer le suivi du stagiaire

Art Shiatsu

N°SIRET 952 575 997 00016

Programme niveau IV

Numéro de déclaration d'activité : 75331100033

Théorie 4^{ème} niveau

L'école Art Shiatsu s'assure que la partie théorique a bien été assimilée lors des années précédentes. Elle doit être conforme au programme préconisé par le « syndicat professionnel de Shiatsu (SPS) et de la « Fédération Française de Shiatsu Traditionnel » (FFST).

L'objectif théorique est de réaliser :

- un Rapport professionnel.
- Une fiche personnalisée du bilan énergétique.
- Intégrer les techniques des Merveilleux Vaisseaux.
- Faire un exposé sur une thématique Shiatsu.

Rapport Professionnel avec études de cas

Ce rapport fera état du parcours et du vécu du stagiaire durant ses 3 ou 4 années de formation shiatsu. Ce rapport inclut les études de cas du stagiaire et peut faire état de ses réflexions et apports pour enrichir la formation des spécialistes en shiatsu.

Fiche personnalisée du bilan énergétique

Les stagiaires créent une fiche pour la synthèse du bilan énergétique et du résultat de la modification du Ki lors de la séance du Shiatsu. Sur cette fiche de synthèse, le stagiaire note les informations principales de la séance, informations sur le bilan et sur la modification du Ki. Le stagiaire utilise cette fiche pour la rédaction des études de cas.

Les Merveilleux Vaisseaux

Les « Merveilleux Vaisseaux » appelés aussi, « Méridiens Curieux » ou « Méridiens Extraordinaires », contrôlent l'activité des Méridiens principaux. Cette technique très puissante peut être intégrée à un Shiatsu plus traditionnel.

Exposés

Tous les stagiaires devront proposer un exposé sur une thématique en relation avec le shiatsu. Chaque thème regroupe de 1 à 5 stagiaires pour étudier un sujet. Les exposés peuvent se baser sur un support écrit, aide à la préparation du Rapport Professionnel.

Exemples de titre d'exposés :

- Shiatsu et tendinites.
- Shiatsu et stress.
- Shiatsu et insomnies
- ...

Certains stagiaires ont déjà une idée de sujet de Rapport Professionnel et peuvent donc déjà travailler sur leur projet.

Pratique 4^{ème} niveau

L'objectif pratique de cette année est de pratiquer un shiatsu de manière professionnelle intégrant l'accueil, l'écoute du client, le bilan énergétique et son suivi. L'école s'assure que les stagiaires respectent ces conditions pour se présenter aux examens.

Pour construire leur Shiatsu, les stagiaires s'appuient sur le modèle déjà étudié en niveau III : les stagiaires continueront à approfondir cette pratique. Ce modèle permet de réaliser une synthèse du bilan énergétique.

Bo shin

Bun Shin

Mon Shin

Setsu Shin

Art Shiatsu

N°SIRET 952 575 997 00016

Programme niveau IV

Numéro de déclaration d'activité : 75331100033

RESUME - LISTE DES SUJETS THEORIQUES ET PRATIQUES A TRAITER

<p>les Merveilleux Vaisseaux. Objectif : s'approprier cette technique puissante dans la pratique du shiatsu. <i>Objectif : utiliser une nouvelle technique plus fine pour l'élaboration du bilan énergétique.</i></p>
<p>Bo shin (Vue/Observation visuelle) – Bun Shin (Son/Voix et Odorat/odeur) – Mon Shin (Oui/Questionnement) – Setsu Shin (Toucher/Pratique du Shiatsu). <i>Objectif : Réaliser un shiatsu cohérent sur la base des informations du bilan énergétique.</i></p>
<p>Fiche de synthèse pour le bilan énergétique. <i>Objectif : créer et personnaliser sa fiche de synthèse.</i></p>
<p>Exposé sur une thématique. <i>Objectif : proposer des solutions shiatsu selon le thème de l'exposé.</i></p>

Particularité du dernier cours

Les stagiaires sont prêts, (ou pas), à se présenter à l'examen du Syndicat et/ou celui de l'école. Les stagiaires prêts présentent leur mémoire et leurs études de cas aux autres stagiaires. C'est considéré comme un examen blanc.

Examen école « Shiatsu Thérapie, Art de Vie » :

Fin juin, nous déterminons une date pour le passage individuel de stagiaires qui désirent passer l'examen de l'école. L'examen consiste à exposer les études de cas et à pratiquer sur un membre du jury. Nous délivrons un certificat de fin d'étude aux stagiaires qui ont passé cet examen avec succès. Cet examen de l'école prépare bien à l'examen organisé par la FFST.

Prérequis pour se présenter à l'examen de spécialiste en shiatsu du SPS

La délivrance du certificat est conditionnée à la constitution d'un dossier comprenant :

- Le livret pédagogique fourni par la FFST ou SPS
- L'attestation de suivi d'un cursus d'au moins 3 ans dans une école habilitée par le SPS
- L'obtention de l'attestation de 2ème niveau dans une école habilitée par le SPS
- L'obtention d'une attestation de formation en anatomie / physiologie ou équivalence par profession
- La preuve d'avoir reçu au moins 6 séances de shiatsu par 3 praticiens spécialistes en shiatsu et membres du SPS.
- Les 10 études de cas
- Le rapport professionnel
- L'attestation de premiers secours ou équivalent
- Un extrait du casier judiciaire n° 3
- La réussite de l'épreuve de soutenance
- La réussite de l'épreuve pratique
- La preuve du paiement des frais de passage d'examen par le stagiaire à l'école

Examen

L'examen consiste en une épreuve pratique de 40mn avec 2 examinateurs (receveur et observateur) et une soutenance du rapport professionnel (40mn) devant un jury de 2 examinateurs (Pas les mêmes).

Présentation du candidat de son rapport (15mn maximum sans interruption) Questions/Réponses avec le jury (25mn maximum) - Evaluation de la qualité de la rédaction du rapport et des études de cas

Rappel des conditions d'admission à l'examen du Syndicat pour l'obtention du titre « Spécialiste Shiatsu »

L'école s'assure que les élèves respectent les conditions suivantes pour se présenter.

- La présentation du livret pédagogique
- Les études de cas

Les conditions d'admission à l'examen :

- Attestation d'aptitude 2ème année et toutes les conditions afférentes.
- Casier judiciaire vierge
- Etre adhérent au Syndicat
- Règlement des frais d'examen
- 2ème niveau d'anatomie/physiologie (ou équivalence)
- Etudes de cas pratiques
- Avoir reçu depuis la première année au moins six séances de Shiatsu par des Enseignants agréés ou praticiens certifiés
- Attestation par votre enseignant agréé SPS de votre assiduité (500 heures de pratique supervisée au minimum)

Conclusion

Le stagiaire possède tous les outils pour réaliser un Shiatsu de qualité s'il a bien suivi l'ensemble des cours théoriques et pratiques et s'il a pratiqué à l'extérieur du cadre de la formation.

En fin d'année, l'examen de praticien « **Spécialiste Shiatsu** », (titre RNCP 23661) conclut les trois ou quatre années de pratique du shiatsu.

Comme spécifié dans le document RNCP 23661 : le futur praticien spécialiste en Shiatsu atteste des principales capacités suivantes :

Accueillir la clientèle	Etablir un bilan énergétique	Choisir une stratégie d'intervention appropriée	Mettre en pratique les techniques du Shiatsu	Assurer un suivi.
-------------------------	------------------------------	---	--	-------------------

L'examen du « Syndicat Professionnel de Shiatsu » pour devenir « Spécialiste en Shiatsu » conclut les trois ou quatre années de pratique du shiatsu de l'école « Art Shiatsu ».